

DELIBERATION PORTANT SUR LE DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A  
L'EVALUATION DES CONNAISSANCES – UFR MATHÉMATIQUES

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE  
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente de la CFVU, en charge des formations ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'adopter le document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances de l'UFR  
Mathématiques tel que joint en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions: 0

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2017-09-26-12

TRANSMIS AU RECTEUR :

31 OCT. 2017

PUBLIE LE :

31 OCT. 2017

Le Président,



Mathias BERNARD

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*



**UFR MATHÉMATIQUES**

Université Clermont Auvergne

**Année universitaire 2017 - 2018**

***UFR Mathématiques***

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX  
REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET  
A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES**

Conseil de l'UFR de Mathématiques : avis favorable le 20 Juin 2017\*

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 26 Septembre 2017

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

\*Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

### Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Accès autorisé jusqu'à au plus tard 30 minutes après le début de l'épreuve, à l'exception des épreuves de TP pour lesquelles aucun retard n'est toléré.

### Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Pas de contrôle systématique de l'assiduité aux enseignements (sauf en TP, où la présence est obligatoire). La prise en compte de l'assiduité pourra intervenir au sein des notes "Autre" selon les MCC propres à chaque UE.

### Nombre d'absences tolérées pour les épreuves de contrôle continu :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées : **OUI**

En cas d'absence justifiée à une épreuve écrite ou orale de contrôle continu :

- si le nombre de notes du CC est égal à 2, une épreuve de substitution est mise en place.
- si le nombre de notes du CC est supérieur ou égal à 3, il y a possibilité (au choix de l'enseignant) soit de neutraliser la note, soit de mettre en place une épreuve de substitution.

L'absence injustifiée correspond à un 0 comptant dans la moyenne.



**UFR  
MATHÉMATIQUES**

UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

## **UFR MATHÉMATIQUES**

### ***Procès-verbal du Conseil de l'UFR Mathématiques***

***Séance du Mardi 20 juin 2017 à 14h00***

---

**Présents :** Véronique BAGLAND, Cédric BARREL, Frédéric BAYART, Renald CHALAYER, Myriam CHARRAS-GARRIDO, Monique CHICOURRAT, Laurent CHUPIN, Mélanie DAUDE, Christine DEMEUSOIS, François DUMAS, Jérémie GOUDERGUES, Jean-Marie LESCURE, François MARTIN, Arnaud MUNCH, Pierre-Marie PRINCIAUX, Chloé ROUCH, Laurence SCHMITT, Anne-Françoise YAO.

**Invitée :** Sophie FOURNIER

#### **Ordre du jour :**

1. Présentation de l'UFR Mathématiques
2. Informations générales
3. Règlement intérieur de l'UFR Mathématiques
4. Modalités de contrôle des connaissances
5. Sondage réalisé par les étudiantes siégeant au Conseil de l'UFR Mathématiques

#### **Annexe :**

1. Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances (document UCA)
2. Modalités de Contrôle de Connaissances

## **1. Présentation de l'UFR Mathématiques**

Laurent CHUPIN ouvre la deuxième séance du Conseil de l'UFR Mathématiques du Mardi 20 juin qui réunit l'ensemble de ses membres, ainsi que Sophie FOURNIER, Responsable Administrative du Pôle Administratif Cézeaux, invitée à participer au Conseil.

Celui-ci accueille les personnalités extérieures dont la désignation vient d'être approuvée lors de la précédente séance. Il propose à chacun de se présenter avant d'examiner les différents points à l'ordre du jour.

Avant d'aborder la présentation de l'UFR Mathématiques, Laurent CHUPIN demande à Sophie FOURNIER d'intervenir afin de présenter le Pôle Administratif Cézeaux (PAC).

Celle-ci fait un point sur l'organisation du PAC qui sera au service de plusieurs composantes sur le campus. Le PAC conservera les missions mutualisées qui étaient jusqu'alors prises en charge par l'UFR SCIENCES, au niveau de la scolarité, des finances, de la formation continue et des stages.

La gestion de la vie institutionnelle reviendra désormais aux composantes. Celles-ci seront chargées des services et du recrutement des vacataires extérieurs.

### **L'UFR Mathématiques**

Laurent CHUPIN reprend la parole pour présenter l'UFR Mathématiques créée suite à la fusion des deux Universités clermontoises en début d'année 2017.

L'UFR compte une cinquantaine d'enseignants-chercheurs, 7 personnels BIATSS et environ 600 étudiants répartis dans des formations de licences, masters et doctorats.

Deux licences et deux Masters sont portés par l'UFR :

- Une Licence de Mathématiques
- Une Licence de Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)
- Un Master de Mathématiques
- Un Master de Mathématiques Appliquées, Statistiques (parcours Statistiques et Traitement de Données, STD)

Du point de vue des formations, les étudiants de première année en Licence Mathématiques et Licence MIASHS seront pris en charge par le SPLS (Service pour les Premières Années de Licences Scientifiques) qui remplacera l'actuel SPL1 à la prochaine rentrée universitaire. Ce service aura aussi pour rôle de coordonner les différentes mutualisations entre les licences scientifiques du Campus. De par la structure de la nouvelle offre de formation, par portails tri-disciplinaires en première année, l'interaction entre toutes les disciplines sera très importante pour les futurs étudiants en sciences.

Concernant l'aspect recherche, l'UFR travaillera en étroite collaboration avec le Laboratoire Mathématiques Blaise Pascal. Ainsi, il est acté que les questions relevant exclusivement de ce domaine seront traitées par le Conseil du Laboratoire avant d'être proposées pour validation au Conseil d'UFR.

L'UFR sera également en relation avec l'IREM et le service Communication de l'Université pour tous les aspects relevant de la diffusion des mathématiques vers un large public.

Pour conclure cette présentation, Laurent CHUPIN note que l'UFR Mathématiques est en contact quasi permanent avec la direction de l'UCA puisque des Conseils des Directeurs de composantes ont lieu environ tous les 15 jours.

Sans fixer de planning, il est précisé que le Conseil de l'UFR Mathématiques se réunira 4 à 5 fois par an.

## **2. Informations Générales**

Laurent CHUPIN apporte au Conseil quelques informations générales concernant à la fois l'UFR Mathématiques et l'Université Clermont Auvergne.

Concernant l'UFR, celle-ci doit compter parmi ses enseignants-chercheurs un Responsable des Relations Internationales. Laurent CHUPIN a proposé à Rachel TAILLEFER d'occuper cette fonction, celle-ci a accepté.

Laurent CHUPIN lance également des appels à candidature au sein de l'UFR pour un DEPA (Directeur des Etudes de Première Année, qui sera en étroite collaboration avec le Service Pédagogique pour les Licences Scientifiques - SPLS), un responsable TICE ainsi qu'un Responsable chargé des relations avec le Service Communication de l'UCA.

Il informe les membres du Conseil que deux personnes rejoindront l'UFR à la rentrée de Septembre en tant qu'enseignants-chercheurs : Il s'agit de Simon RICHE recruté sur un poste de Professeur des Universités (ce dernier était jusqu'alors Chargé de Recherche au CNRS au sein du Laboratoire de Mathématiques Blaise Pascal) ainsi qu'Anne PICHEREAU qui occupera un poste de Maître de Conférences.

Quelques changements qui interviendront à la rentrée dans l'organisation des cours sont présentés :

- Le comité de pilotage des licences scientifiques du campus des Cézeaux a décidé de faire évoluer la durée des créneaux d'enseignement. Les enseignements commenceront à 7h45 et les cours dureront 1h30 (avec une pause de 15 minutes entre deux cours). Il n'y aura plus de plages d'enseignement de deux heures comme cela pouvait être le cas jusqu'alors. Ces modifications ont été validées par la Présidence de l'Université.
- Les examens du premier semestre pour les étudiants de troisième année de licence Maths et MASHS se dérouleront avant les vacances de Noël pour l'année 2017-2018, pour les autres étudiants ce sera en janvier comme à l'accoutumée.
- Laurent CHUPIN informe le Conseil qu'un appel d'offre a été lancé par l'Université concernant le soutien à l'innovation pédagogique. Trois projets ont été remontés par l'UFR Mathématiques : le premier concernant les cours en L1 où des fiches pourraient être élaborées par chapitre d'enseignement avec des capsules vidéo, un second lié à l'Unité d'Enseignement « Maths en découverte » proposée en L2, et un troisième consistant en des tests de positionnement en mathématiques pour les étudiants en L1. A priori ces trois projets seraient acceptés au niveau de l'UCA.

En fin de séance, Laurent CHUPIN évoque la mise en place des conseils de perfectionnement. Ceux-ci sont obligatoires pour chaque formation et devront donc être mis

en place lors de l'année 2017-2018. Il invite les membres extérieurs à participer à ces conseils de perfectionnement.

### **3. Règlement intérieur de l'UFR Mathématiques**

Laurent CHUPIN revient sur le document concernant les « Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances ». Celles-ci doivent s'appliquer à l'ensemble des formations de l'Université, des modifications devant être apportées sur certains points dans chaque composante.

Laurent CHUPIN revient sur quatre points du document sur lesquels l'UFR doit se positionner (les trois premiers points ont été évoqués lors du comité de pilotage des licences scientifiques afin d'harmoniser les décisions au niveau des formations proches) :

➤ Concernant l'assiduité aux enseignements : Le conseil de l'UFR Mathématiques ne souhaite pas qu'elle soit contrôlée de façon systématique dans toutes les activités pédagogiques en tant qu'élément d'évaluation de l'étudiant. Néanmoins, il pourra être précisé dans les MCC de certaines Unités d'Enseignement qu'elle sera prise en compte dans la détermination d'une note de contrôle continu.

➤ Concernant le déroulement des examens terminaux et notamment l'accès aux salles en cas de retard : Le Conseil décide qu'en Mathématiques, un étudiant pourra accéder à la salle d'examen uniquement si son retard n'excède pas 30 minutes. Concernant les examens terminaux se déroulant sous forme de TP, aucun retard ne sera autorisé.

➤ Concernant les absences aux épreuves de contrôle continu : En cas d'absence injustifiée la note zéro sera attribuée pour l'épreuve concernée. En cas d'absence justifiée à une épreuve de contrôle continu, une épreuve de substitution sera proposée à l'étudiant concerné (si toutefois il y a plus de 2 épreuves prévues, on pourra neutraliser une note – dans tous les cas, la note de contrôle continu devra faire l'objet d'au moins deux évaluations).

➤ Concernant la Compensation en Master : Il est proposé que les UE "Stage" de M1 et de M2 de la mention « Mathématiques Appliquées, Statistiques », ainsi que l'UE Stage du M2 mention « Mathématiques », ne soient pas compensables et ne participent pas au processus de compensation

L'ensemble de ces propositions est approuvé par le Conseil à l'unanimité.

### **4. Modalités de contrôle de connaissances**

Le Conseil examine les modalités de contrôle des connaissances qui vont s'appliquer à la rentrée prochaine pour chacune des quatre mentions proposées :

Licence de Mathématiques, Licence MIASHS, Master de Mathématiques et Master de Mathématiques Appliquées, Statistiques. Ces modalités seront proposées ensuite pour validation à la CFVU.

François MARTIN présente les tableaux qui ont été pré-remplis suite à un travail préparatoire en collaboration avec les responsables de toutes les Unités d'Enseignement. Un groupe de travail ayant eu lieu la semaine précédant le Conseil, en présence des responsables de formation, afin de commencer à harmoniser les modes d'évaluation.

Quelques modifications sont proposées afin d'uniformiser ces modalités.

Les documents sont annexés au compte rendu de ce Conseil.

Les questions suivantes sont évoquées.

- Quelle règle doit-on adopter vis-à-vis des calculatrices, et de tout matériel potentiellement connecté ?
- Comment est géré l'anonymat ?

Concernant les outils numériques, aucune réponse n'est fournie dans les règles relatives aux études rédigées par l'UCA. Il faudra donc y revenir pour éclaircir la situation.

Pour ce qui est de l'anonymat, il est indiqué – sur le document UCA, « règles relatives aux études », que : « les épreuves écrites terminales sont soumises au principe d'anonymat. » En pratique, les dispositifs permettant l'anonymat ne sont actuellement pas réunis. L'objectif sera donc d'aller vers un tel dispositif pour se conformer au règlement. Il pourrait par exemple être pertinent de mettre réellement en place l'anonymat sur les petits effectifs.

## **5. Sondage réalisé par les étudiantes siégeant au Conseil de l'UFR Mathématiques**

Mélanie DAUDE et Chloé ROUCH toutes deux représentantes des étudiants au sein du Conseil de l'UFR présentent le sondage qu'elles ont réalisé auprès des étudiants de L2 Mathématiques et MIASHS, concernant différents éléments : le tutorat, les méthodes d'enseignement, les jobs étudiants, les modalités de contrôle des connaissances.

36 étudiants ont répondu, celles-ci commentent les réponses obtenues à l'aide de graphiques et échangent avec les enseignants présents sur les remarques émises par les étudiants dans ce sondage.

Les quelques points qui ont été ressortis sont les suivants :

- Seuls quelques étudiants (moins de 20%) exercent un job étudiant ;
- Peu considèrent que ce travail est une gêne sensible pour leurs études. Malgré tout, une majorité souhaite, si possible, que l'emploi du temps puisse être adapté ;
- Le tutorat en L2 est fortement souhaité ;
- La mise en place de khôlles (interrogations orales) est aussi souhaitée.

Une partie assez conséquente du sondage a été consacré aux méthodes d'enseignement. Ce point n'a pas pu être abordé lors de ce conseil. Néanmoins, toutes ces questions seront l'occasion d'échanger lors des prochains conseils et de voir comment il est possible d'en tenir compte.

*Les résultats du sondage sont à disposition pour tout enseignant qui en fait la demande (voir avec Laurence SCHMITT qui pourra fournir ces résultats).*